



Négociation sur l'organisation du temps de travail

La direction refuse toute idée de réduction du temps de travail

Jeudi 14 mars, les négociations sur le temps de travail ont commencé entre les organisations syndicales et la direction générale, elles vont se poursuivre tout au long de l'année pour essayer d'aboutir à un accord, mais pour **Sud Solidaires** c'est plutôt mal engagé !

Un accord OTT peut inclure des discussions sur les horaires de travail, les pauses, les congés, le télétravail, les horaires flexibles, etc... Cela vise à trouver un équilibre entre les besoins de l'entreprise et ceux des travailleurs pour assurer une bonne gestion du temps. Dans ces négociations les syndicats jouent un rôle crucial en représentant les intérêts des travailleurs et en veillant à ce que leurs droits soient respectés.

Sud Solidaires a établi ses revendications par le biais d'une déclaration dont voici le contenu :

Déclaration SUD Renault Trucks à la négociation OTT du 14 mars 2024

La direction de Renault Trucks a enfin décidé de négocier un accord sur l'organisation du temps de travail dans l'entreprise. Il était temps et surtout jamais trop tard pour bien faire. Après 9 ans d'un dispositif applicable en entreprise décidé unilatéralement par le DRH de l'époque.

Pour **Sud Solidaires**, avec cette négociation, l'entreprise Renault Trucks a l'opportunité d'être précurseur en matière de réduction du temps de travail en France.

Pour **Sud Solidaires**, cette réduction entraînerait des conséquences bénéfiques en bien des domaines notamment afin de diminuer le chômage dans le pays qui est un fléau sociétal majeur. **Sud Solidaires** soutient le partage du travail et le fait que travailler plus engendre moins de travail pour tous.

Réduire le temps de travail permettrait aussi de préserver la santé de tous les salariés de l'entreprise qui, par décision du gouvernement, doivent travailler jusqu'à 64 ans ou plus, et cela sur des postes de travail souvent chargés et pénibles.

Enfin, réduire le temps de travail et produire sur 4 jours aurait des effets écologiques et économiques bénéfiques pour tous avec des exemples déjà en place dans d'autres entreprises.

Pour ces raisons, **Sud Solidaires** défend et argumentera le principe de réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire et le passage à la semaine de 4 jours.

Sud Solidaires sera contre toutes idées de flexibilités à outrance pour des motifs de rentabilité sous prétexte de la satisfaction du client et principalement d'une chaîne d'approvisionnement compliquée, complication que vous avez vous-même créée en allant faire fabriquer les différentes pièces de nos véhicules aux quatre coins de la planète.

La direction a aussitôt rejeté toutes idées de réduction de temps de travail avec un passage aux 32 heures hebdomadaires sans perte de salaire. Elle n'a d'ailleurs pas dévoilé ses réelles intentions en la matière, les seules pistes qu'elle a évoqué c'est de la flexibilité.

La direction a rappelé que depuis 9 ans l'entreprise fonctionne avec un dispositif applicable en entreprise (DAE) décidée unilatéralement et que cela lui allait bien. Pour **Sud Solidaires** ce n'est pas tout à fait exact, car la direction demande que dans un éventuel accord, il y ait une modification de la période de référence pour les JNT qui passeraient de 3 à 6 semaines. Ce n'est pas anodin, car cela lui permettrait de déplacer les JNT dans cette fameuse période ce qui est inacceptable !

Au sujet du passage à la semaine de 4 jours, la direction se dit ouverte à la discussion, mais prévient que tout sera compliqué notamment pour les sites industriels comme Blainville ou Bourg-en-Bresse.

Pour résumer cette journée de négociation, la direction prétend vouloir discuter de tout, mais au final elle décline beaucoup de choses. Pour **Sud Solidaires** il ne sera pas question de négocier le poids des chaînes avec un accord sur le temps de travail néfaste pour les salariés et leurs vies personnelles, avec une possibilité de travail à la carte au bon vouloir du patron !

Commission logement

Le jeudi 7 mars 2024 s'est tenue la commission logement pour faire un point sur l'exercice 2023.

Pour l'année 2023, il y a eu 57 demandes de logements et on constate que seulement 21 salariés ont pu être logés. **Sud Solidaires** déplore qu'il y ait encore beaucoup de salariés sans solution et qui n'ont toujours pas de logement.

Mr Gautier représentant Action Logement a expliqué qu'en ce moment il y a une crise du logement et ajoute que c'est pour cela qu'ils ont du mal à en trouver qui correspondent aux demandes des salariés.

Les salariés qui rencontrent des difficultés pour se loger peuvent se rapprocher des élus **Sud Solidaires** ou de l'assistante sociale. Comme les années précédentes il va y avoir 3 dates de permanences au mois d'avril (cantine, bâtiment U et montage) réalisé par Action Logement.

a demandé quel était le montant verser par l'entreprise dans le cadre du 1% patronal à action logement pour l'année 2023, la direction répond que le montant pour 2023 n'est pas encore connu, **Sud Solidaires** s'étonne que la direction ne connaisse pas ce montant alors qu'il est déjà versé !!!

Sud Solidaires a fait remarquer que le délai pour passer en commission peut-être quelquefois très long et les salariés peuvent rater d'autres logements puisqu'on ne peut poser qu'une seule candidature via le site internet d'action logement. Les élus **Sud Solidaires** revendiquent que les salariés Renault Trucks puissent poser 2 candidatures au lieu d'une sur le site « AL'in. Fr » pour pouvoir retrouver rapidement un logement.

Concernant le prêt à l'accession, il y a eu 4 salariés qui ont fait une demande en 2023 pour un montant total de 159 000 euros. Les élus **Sud Solidaires** ont informé que le montant du prêt accession baissera en 2024, il passera par personne de 40 000 à 30 000 euros et le taux augmentera de 0,5% à 1%.

Sur les prêts travaux, 9 salariés ont fait une demande pour un montant total de 136 028 euros, là aussi il y aura une baisse pour les salariés qui feront les demandes en 2024, au lieu 20 000 euros à un taux de 0,5% ça sera 10 000 euros à 1,5%.